



**2023 DILT 4 DFA : Budget annexe des transports automobiles municipaux -  
Approbation du compte administratif 2022.**

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2022. Les dépenses et les recettes relatives à cette activité font l'objet d'un budget annexe. Ses comptes sont soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4, applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux (SPIC) annexés aux budgets et comptes de la Ville de Paris.

#### **1. SECTION D'EXPLOITATION**

La section d'exploitation a été arrêtée en dépenses et en recettes à 36 071 201,08 € lors de la décision modificative des 15, 16 et 17 novembre 2022.

Ainsi, en 2022, le niveau de dépenses est semblable à celui constaté en 2019, avant la crise sanitaire.

Le budget primitif voté en 2022 s'élevait à 33,9 M€, à un niveau notablement plus bas que celui de 2019 de 36,1 M€.

Dans un contexte marqué par une très forte inflation, notamment pour les pièces détachées et le carburant, l'activité du service a nécessité d'être régulée afin de maîtriser les dépenses dans ses domaines d'intervention habituels :

-transport de biens et de marchandises, en réponse aux besoins de l'activité quotidienne des directions opérationnelles ;

-participation à la bonne tenue des élections présidentielles et législatives ;

-manifestations évènementielles : épreuves sportives, Paris Plage, fêtes de fin d'année, etc.) ;

-gestion de crise (poursuite de la gestion de la pandémie en début d'année ainsi que de l'accueil des réfugiés ukrainiens).

Des mesures de priorisation des prestations ont donc été prises à partir de mi-juillet pour contenir la dépense, impliquant une restructuration de l'offre de service.

Au terme de l'exercice, la situation de la section d'exploitation est la suivante :

- en dépenses, le montant définitif des mandats émis est de 35 079 676,14 €, en hausse de 2,8 % par rapport au montant de 34 125 139,47 € constaté en 2021 ;

- le montant des titres émis et des produits rattachés est de 35 254 960,48 €, en légère hausse de 0,3 % par rapport au montant de 35 154 703,24 € constaté en 2021.

## **1.1. DEPENSES D'EXPLOITATION**

### **1.1.1. CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)**

Ce chapitre regroupe les crédits destinés au fonctionnement courant du service. Il se compose principalement des achats de carburant et de pièces détachées pour la maintenance des véhicules, des locations de véhicules industriels spécialisés et des versements d'indemnités d'assurance aux tiers.

Sur le chapitre 011, les mandatements s'élèvent à 7 592 906,65 €, en hausse de 1,6 % par rapport à 2021 (7 475 553,40 €).

Les comptes de dépenses les plus significatifs sont :

- les carburants (natures 60221 et 6066). 1 869 241,88 € ont été exécutés en 2022, en augmentation de 45,6 % par rapport au montant de 1 284 160,20 € constaté lors de l'exercice 2021. La diminution de près d'un quart des volumes de carburant distribués par le ST-TAM, liée à la poursuite du renouvellement du parc et l'acquisition de véhicules propres et à l'application de mesures de limitations en matière de distribution de carburant au second semestre 2022, a donc permis de contenir la très forte hausse des dépenses due à l'augmentation des prix des carburants ;

- les fournitures d'atelier (nature 60223). Ces dépenses portent principalement sur l'achat des pièces détachées nécessaires à la maintenance et à la réparation des véhicules. 1 459 868,47 € ont été exécutés en 2022, stable par rapport à 2021 (1 444 724,25 €). Les limitations qui ont été appliquées à partir de juillet 2022 ainsi que l'optimisation du stock ont permis de contenir la forte hausse des prix des matières premières (hausse de 12,7 % pour les pièces automobiles constatée en 2022) ;

- les primes d'assurance (natures 6161 et 6168). 884 433,38 € ont été exécutés en 2022, en baisse par rapport à 2021 (922 577,68 €). Le ST-TAM bénéficiant d'une délégation de gestion pour les sinistres d'une valeur inférieure à 75 000 €, il est responsable du paiement des primes d'assurances et des indemnités aux tiers victimes d'accidents de la circulation avec un véhicule municipal ;

- la variation des stocks (nature 6032). 883 901,08 € ont été exécutés en 2022, en baisse de 5,4 % par rapport à 2021 (933 896,81 €). Chaque année, la valeur

initiale du stock constitue une charge (sous la forme d'une acquisition) tandis que sa valeur au 31 décembre constitue un produit (sous la forme d'une revente) ;

- les prestations de manutention assurées par des associations d'insertion (natures 611) et les locations mobilières (nature 6135). Les dépenses s'élèvent à 835 959,96 € en 2022, en baisse de 23,4 % par rapport aux 1 091 802,13 € constatés en 2021. Cette baisse est liée aux mesures de limitations appliquées à partir de juillet 2022 ;

- les fluides et énergies (natures 6061). 305 004,11 € de dépenses ont été constatés en 2022, contre 220 461,36 € en 2021 (en augmentation de 38,4 %). Cette hausse est directement liée à l'augmentation du prix de l'énergie.

Les restes à réaliser pour l'exercice 2022 s'élèvent à 341 807,36 €.

#### 1.1.2. CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)

Ce chapitre totalise des dépenses à hauteur de 18 600 274,65 €, c'est-à-dire une augmentation de 1,4 % par rapport à 2021 (18 346 786,83 €), en très grande partie liée à la mise en œuvre des mesures de revalorisation des salaires dans la fonction publique, particulièrement l'augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

#### 1.1.3. CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67)

228 307,07 € ont été dépensés au titre des dépenses exceptionnelles en 2022, (contre 187 987,91 € en 2021), qui correspondent principalement à l'annulation de titres de recettes émis sur des exercices antérieurs.

Les restes à réaliser pour l'exercice 2022 s'élèvent à 135,00 €.

#### 1.1.4. OPERATIONS D'ORDRE (chapitre globalisé 042)

Ce chapitre, qui regroupe les dotations aux amortissements et la valeur nette comptable des actifs cédés, a été exécuté à hauteur de 8 655 761,03 € en 2022, soit une hausse de 6,7 % par rapport au montant de 8 114 811,33 € constaté en 2021. Cette hausse s'explique par les achats de véhicules neufs au titre notamment de la réduction du parc de véhicules diesel, ainsi que par l'augmentation du prix des véhicules propres. Ce chapitre trouve son pendant en recettes d'investissement au chapitre 040.

### **1.2. RECETTES D'EXPLOITATION**

Le ST-TAM facture ses prestations aux différentes directions de la collectivité, ainsi qu'à divers organismes publics extérieurs et établissements publics tels qu'Eau de Paris ou Paris Musées.

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 35 254 960,48 €, en quasi-stabilité par rapport aux 35 154 703,24 € constatés pour l'exercice 2021. Les recettes sont réparties comme suit :

<i>En euros</i>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>
6032 – Variation des stocks	908 050,36	933 896,81	883 901,08	803 820,09
706 – Prestations de services	32	29 057 376,3	31 612	30 465 870,71

	626 688,14	9	892,07	
7083 – Locations diverses	665 572,35	351 073,85	747 186,20	833 022,04
7088 – Autres produits annexes	85 868,78	134 259,14	263 783,22	61 406,41
74 – Subventions d'exploitation	233 082,33	56 592,96	37 835,52	65 731,20
75 – Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	96 211,05	0,00
771 – Produits exceptionnels/opérations de gestion	32 435,72	1 605,79	25 651,58	0,00
773 – Mandats annulés	114,05	1 173,10	1 672,56	0,00
774 – Subventions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	1 800 000,00
775 – Produits des cessions d'éléments d'actif	599 058,50	464 225,00	963 496,00	732 710,00
777 – Quote-part des subventions d'investissement virées au compte de résultat	443 811,73	504 970,17	505 531,88	473 027,28
778 – Autres produits exceptionnels	19 332,09	0,00	15 625,08	19 372,75
7811 – Reprises sur amortissements	0,00	0,00	917,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>35 614 014,05</b>	<b>31 505 173, 21</b>	<b>35 154 703,24</b>	<b>35 254 960,48</b>

### 1.2.1. PRESTATIONS DE SERVICES (chapitre 70, nature 706)

Les recettes de prestations de services s'élèvent à 30 465 870,71 €, en baisse de 3,6 % par rapport à l'exercice 2021 (31 612 892,07 €). Cette baisse résulte principalement des mesures de limitations prises à partir de mi-juillet.

Ces recettes se répartissent comme suit :

<i>En euros</i>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>
70600 - Budget général ville	27 221 217,4 4	24 693 534,48	26 912 980, 90	26 046 035,4 3
70601 – Budget annexe eau	0,00	25 803,52	0,00	0,00
70602 – Budget annexe assainissement	1 185 753,76	1 040 762,76	1 251 030,2 1	1 178 746,34
70603 – Budget annexe fossoyage	126 065,37	104 793,21	59 510,80	0,00
70605 – États spéciaux d'arrondissement	2 883 899,91	2 218 394,71	2 226 808,1 7	2 317 926,73
7061 – Conducteurs détachés	272 527,98	154 038,21	189 519,18	36 699,08
70621 – Autres collectivités	296 937,11	250 968,56	298 930,68	314 581,55
7063 – Assistance publique hôpitaux de Paris	65 661,40	7 721,24	63 414,55	0,00
7065 – Eau de Paris	20 939,95	21 681,86	15 505,79	35 543,32
7066 – CASVP	553 685,22	539 677,84	595 191,79	536 338,26
<b>TOTAL</b>	<b>32 626 688,14</b>	<b>29 057 376,39</b>	<b>31 612 892,07</b>	<b>30 465 870, 71</b>

### 1.2.2. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES (chapitre 774)

Une subvention exceptionnelle a été versée par l'Etat à hauteur de 1 800 000,00 € afin de compenser les manques à gagner dus à la crise sanitaire. Cette subvention a été allouée pour répondre à la baisse de recettes tarifaires liée à la fermeture totale ou partielle des équipements qui n'a été que très partiellement compensée par la réduction des charges d'exploitation (pertes subies au titre de 2021).

### 1.2.3. LOCATIONS DIVERSES (chapitre 70, nature 7083)

Pour cet exercice, les prestations réalisées pour des clients tiers s'élèvent à 833 022,04 €. Ce poste de recettes, en hausse de 11,5 % par rapport à 2021 (747 186,20 €) porte sur les locations et correspond aux prestations fournies aux associations partenaires de la Ville et aux sociétés d'économie mixte.

### 1.2.4. PRODUITS DES CESSIONS DES ELEMENTS D'ACTIFS (chapitre 77, nature 775)

Ce poste correspond aux recettes provenant de la vente des véhicules réformés, d'outillages obsolètes et de fournitures diverses. La recette constatée en 2022 est de 732 710,00 €.

### 1.2.5. AUTRES PRODUITS ANNEXES (chapitre 70, nature 7088)

La recette de 61 406,41 € constatée en 2022 (263 783,22 € en 2021) provient notamment des indemnités d'assurance versées par des tiers responsables impliqués dans des sinistres avec des véhicules municipaux.

## 1.3. DETERMINATION DU RESULTAT

L'exécution de la section d'exploitation du budget annexe des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2022 fait apparaître les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 35 079 676,14 €;

- le montant des recettes titrées et des produits rattachés s'élève à 35 254 960,48 €;
- le résultat de l'exercice 2022 de la section d'exploitation est donc bénéficiaire pour un montant de 175 284,34 € ;
- l'excédent d'exploitation cumulé constaté avant affectation au 31 décembre 2022 s'établit donc à 175 284,34 €.

Le montant des plus-values nettes des cessions d'actifs, égal à la différence entre le produit des ventes (soit 732 710,00 € au compte 775) et la valeur nette comptable des véhicules vendus (21 881,72 € au compte 675) s'élève à 710 828,28 € pour l'exercice 2022.

## **2. SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les crédits ouverts de la section d'investissement ont été arrêtés, en dépenses et en recettes, à 14 929 480,57 €.

Au terme de l'exercice 2022, la situation de la section d'investissement est la suivante :

- en dépenses, le montant définitif des crédits mandatés est de 8 143 774,65 €;
- en recettes, le montant constaté est de 11 496 392,27 €.

### **2.1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement sont principalement constituées des achats de véhicules, d'outillages spécialisés, de travaux réalisés dans les sites occupés par le ST-TAM, ainsi que de l'amortissement des subventions reçues.

#### **2.1.1. LES DEPENSES D'EQUIPEMENT (chapitres 20, 21 et 23)**

Les dépenses d'équipement ont été exécutées à hauteur de 7 670 747,37 €, dont les postes les plus importants sont :

- 6 938 336,20 €, en baisse de 40,1 % par rapport aux 11 584 058,25 € constatés en 2021, pour les achats de véhicules pour l'ensemble des directions de la Ville (natures 2182 et 2318). Le secteur automobile, en constante évolution, traverse une crise sans précédent notamment du fait de plusieurs facteurs économiques (forte augmentation des prix des matières premières, guerre en Ukraine et ses effets sur les chaînes d'approvisionnement). Cette crise a eu un impact significatif sur les marchés d'acquisition de véhicules et n'a pas permis au ST-TAM de réaliser l'ensemble des commandes prévues au budget. Par exemple, début 2022, le constructeur Renault a dénoncé, au motif de la forte hausse du prix des matières premières et des pénuries, trois marchés avec la Ville de Paris. L'UGAP a connu des situations similaires avec les constructeurs automobiles et a également dû résilier ses marchés ne permettant pas à la Ville de passer des commandes.

Les achats en 2022 sont répartis de la façon suivante :

- 3 625 420,21 € au titre de l'acquisition de véhicules ne nécessitant pas d'aménagements (nature 2182), en baisse de 45,1 % par rapport aux 6 601 918,76 € constatés en 2021 ;
- 3 312 915,99 € au titre des achats de véhicules (principalement des fourgons) nécessitant des aménagements pour les besoins des directions (par exemple pour la direction de la propreté et de l'eau et la direction des espaces verts et de l'environnement) (nature 2318). Cette dépense est en baisse de 33,5 % par rapport à 2021 (4 982 139,49 €);
- 346 589,86 € constatés en 2022 au titre des travaux réalisés dans les sites du ST-TAM (nature 2135), avec notamment l'amélioration des conditions de travail des personnels (801 509,36 € en 2021) ;

- 204 275,75 € constatés en 2022 au titre des équipements des garages (nature 2155), contre 228 374,78 € en 2021.

Les restes à réaliser (RAR) pour l'exercice 2022 s'élèvent à 2 861 777,34 € sur les chapitres 20, 21 et 23.

### 2.1.2. LA REPRISE COMPTABLE DES SUBVENTIONS (chapitre 040).

L'amortissement des subventions d'équipement représente une dépense d'ordre d'un montant de 473 027,28 €. Cette opération d'ordre budgétaire est également inscrite, pour un montant identique, en recettes d'ordre de la section d'exploitation (chapitre 042).

### 2.1.3. SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Au 31 décembre 2022, compte tenu du montant des autorisations de programme (AP) votées en 2022 (14 566 800,95 €) et du montant des AP terminées, correspondant à des opérations achevées, constaté au compte administratif (101 753,24 €), le solde d'AP s'établit à 21 202 359,67 €.

Ce montant tient compte de 7 670 747,37 € mandatés sur AP (crédits réels) en 2022, portant le total des mandatements cumulés sur les AP en cours fin 2022 à 33 630 792,62 €.

Stock brut au 31/12/2021	AP votées en 2022	Termes d'AP constatés	Solde AP brut au 31/12/2022	Mandats pluriannuels sur AP cumulés à fin 2022	Dont mandats émis 2022	Stock AP au 31/12/2022
40 368 104,58	14 566 800,95	101 753,24	54 833 152,29	33 630 792,62	7 670 747,37	21 202 359,67

## 2.2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement proviennent majoritairement des recettes d'ordre de la section d'exploitation (dotations aux amortissements et valeur nette comptable des véhicules vendus). Ces opérations sont retracées, pour un montant identique, en dépenses d'ordre de la section d'exploitation (chapitre 042).

### 2.2.1. LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (chapitre d'ordre 040, compte 28)

La recette a été réalisée à hauteur de 8 633 879,31 € par le débit du compte 681 de la section d'exploitation.

### 2.2.2. LA VALEUR NETTE COMPTABLE DES ACTIFS VENDUS (chapitre 040, nature 2182)

La valeur nette comptable correspond à la valeur d'acquisition des véhicules minorée du cumul des amortissements réalisés. La recette constatée est de 21 881,72 €.

### 2.2.3. LES DOTATIONS (chapitre 10, nature 10222)

2 040 557,32 € ont été perçus au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) contre 1 468 642,38 € en 2021, soit une hausse de 38,9 %. Cette augmentation de TVA reflète le fait que les véhicules propres, plus nombreux à l'achat, sont plus coûteux que les véhicules thermiques.

#### 2.2.4. LES SUBVENTIONS VERSEES PAR L'ETAT (chapitre 13)

Le montant de subventions reçues en 2022 s'élève à 318 000,00 €, soit une baisse de 3,5 % par rapport aux 329 619,62 € perçus en 2021. Cette somme correspond essentiellement aux subventions versées par l'État lors de l'achat des véhicules électriques en remplacement des véhicules diesel.

### 2.3. DETERMINATION DU SOLDE D'EXECUTION CUMULE ET DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exécution de la section d'investissement pour l'exercice 2022 aboutit aux résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées est de 8 143 774,65 €;
- le montant des recettes titrées s'élève à 11 496 392,27 €;
- le solde d'exécution de l'exercice 2022 est donc excédentaire de 3 352 617,62 €.

Après incorporation de l'excédent cumulé constaté au compte administratif 2021

(4 077 406,65 €), le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement est excédentaire de 7 430 024,27 € (hors RAR). Ce montant sera repris en section d'investissement et inscrit en recettes de cette section (R 001-Solde d'exécution positif reporté) au budget supplémentaire 2023.

### 3. SYNTHÈSE

Pour l'exercice 2022, les résultats sont les suivants :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat</b>
<b>Fonctionnement</b>	35 079 676,14 €	35 254 960,48 €	175 284,34 €
<b>Investissement</b>	8 143 774,65 €	11 496 392,27 €	3 352 617,62 €
<b>Total</b>	43 223 450,79 €	46 751 352,75 €	3 527 901,96 €

Après incorporation du résultat de l'exercice précédent, qui présentait un report de 4 077 406,65 € (après affectation du résultat), le résultat cumulé est excédentaire de 7 605 308,61 €.

Je vous demande d'arrêter le compte administratif du budget annexe des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2022.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris